

Département de l'AIN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE
143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20230111-DEC2023-002-AU
Date de télétransmission : 11/01/2023
Date de réception préfecture : 11/01/2023

DECISION DU PRESIDENT
N° D2023-002

Objet : Vente d'un véhicule

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2020-94 en date du 10 septembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment pour décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 15 000 euros HT ;

CONSTATANT que dans le cadre du renouvellement des véhicules trop anciens de la CCPA, la benne à ordures ménagères immatriculée 926XN01 se retrouve sans usage ;

- DECIDE de vendre ce véhicule au prix de 2 500,00 € à Monsieur COTLEUR Anthony, résidant 8 rue du Roy, 01800 CHARNOZ-SUR-AIN.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 11 janvier 2023*

Publiée le **13 JAN. 2023**

Fait à Chazey-sur-Ain,
le 11 janvier 2023.

Le Président
de la Communauté de communes,

Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN

Jean-Louis GUYADER

